



Paris, le 30 septembre 2010

Monsieur Jean-Marie BOCKEL
Ministère de la Justice et des Libertés
13, Place Vendôme
75042 - PARIS cedex 01

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Par courrier du 1^{er} septembre, vous avez sollicité le CNLAPS pour apporter une contribution écrite à la préparation des **Assises de la Prévention de la Délinquance du 14 octobre 2010** et nous en remercions.

Pour les associations et équipes de Prévention spécialisée, la question de la prévention éducative et sociale de la délinquance est essentielle et se situe dans une dimension transversale reliant prévention, protection, éducation, soin et sanction.

Nous pouvons vous proposer un certain nombre de réflexions qui ont fait l'objet de positions du CNLAPS en lien avec l'UNIOSS, la CNAPE, Citoyens et Justice et le CTPS.

1/ DES PRINCIPES

- La Prévention de la Délinquance nous semble relever du regard qu'une société porte sur sa jeunesse. C'est l'affaire de tous. Ce regard se situe à une juste articulation entre responsabilité individuelle et collective.
- Les enfants et adolescents sont à considérer comme des adultes en devenir et ne doivent pas être réduits aux actes qu'ils peuvent commettre, à un moment donné et dans un contexte donné.
- L'articulation entre éducation et sanction, quand elle est nécessaire, doit être individualisée et s'inscrire dans une évolution de l'enfant, comme dans un souci d'inscription dans son environnement (familial, scolaire,

Le rapport de Monsieur Jean-Yves RUETSCH « Prévenir la délinquance des jeunes : un enjeu pour demain » remis le 18 février 2010, souligne de façon convergente ces principes.

2/ DES FACTEURS D'INFLUENCE

- La précarisation galopante de notre société a des effets désastreux sur les familles et les enfants.
- L'abandon par notre société de la tranche d'âge 18-25 ans (en dehors des tentatives de Monsieur HIRSH, vite cadrées par les budgets) et sans transferts de charge à cet effet vers les Conseils Généraux, produisent des effets « majeurs ».
- Les ruptures scolaires (pas seulement « décrocheurs ») qui augmentent pèsent lourdement sur la question.
- Un nombre grandissant d'enfants, dans chaque département, est concerné par une prise en charge pluri institutionnel, à la fois par le domaine pédopsychiatrique (à qui on enlève des moyens), mais également par le secteur médico-social, par la Protection de l'Enfance,

Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée

21, rue Lagille 75018 PARIS Tél.: 01 42 29 79 81. Fax : 01 58 60 15 57 e-mail : contact@cnlaps.fr
N° SIRET : 309 825 370 00054 N° de déclaration d'existence ACTIVITE FORMATION : 11 7541609 75

dans un contexte de décrochage scolaire. Or, notre organisation sociale envisage très peu les soutiens à financements croisés : ces enfants se retrouvent souvent hors institutions, désœuvrés et sans soins.

- Les situations grandissantes de précarité et d'anomie des familles conduisent souvent à des fragilités familiales ayant des incidences sur la question : cela implique avant tout des mesures de soutien et d'accompagnement, et pas seulement de contrôle et de stigmatisation.
- Des mesures, dont chacun sait l'intérêt et la réussite, telles les réparations pénales ou les T.I.G, sont bloqués budgétairement.
- Des niveaux d'actions de proximité dans la durée : qu'elles soient de prévention, de soutien ou de police, voient leurs moyens diminués (subventions CLSPD supprimées au profit de la vidéo surveillance) avec des effets désastreux sur ce maillage du lien social.
- Les mesures qui articulent la prise en compte des victimes et le travail auprès des auteurs, voient également leurs moyens diminuer avec les effets à moyen terme que l'on imagine : elles ont pourtant montré leur pertinence, y compris au travers de démarches d'évaluation, pour un coût modique au regard d'autres mesures ou dispositifs.

3/ DES ACTIONS ÉDUCATIVES ADAPTÉES

La Prévention de la Délinquance doit s'appuyer sur des réponses éducatives devant répondre à plusieurs obligations :

- Des réponses aux enfants adaptées à leur âge et à leur conduite dans des délais ayant du sens pour eux : en ce sens, les propositions faites par l'UNIOPSS devant la Commission VARINARD en matière de césure des procédures pénales sont importantes.
- La connaissance du mineur et de son environnement à travers la mise en œuvre de mesures d'investigation à chaque fois que nécessaire avant toute décision, ceci pour tenir compte d'éléments de personnalité de l'enfant et de son contexte de vie, ainsi que du fait de ne pas le confondre avec l'acte qu'il a posé. L'investigation évite la « précipitation » qui est tout aussi dommageable que les délais d'action éducative trop longs.

Les aspects essentiels que sont :

- La préservation des actions favorisant le maillage social,
- La complémentarité des acteurs institutionnels,
- La mobilisation des adultes,
- L'articulation « éducation/sanction » dans une démarche d'évaluation de l'enfant, de l'adolescent et de lien social,

peuvent être mises en œuvre que si les facteurs d'influence ci-dessus sont pris en compte. Sinon, nous courrons le risque d'une fuite en avant perpétuelle de contrôle et de stigmatisation au lieu de coresponsabilité.

C'est pourquoi nous voudrions souligner, deux axes d'action qui nous paraissent essentiels dans la mise en oeuvre d'une politique de prévention sociale et éducative :

- Le développement des ressources collectives des jeunes et celui des capacités citoyennes des habitants dans les quartiers. Il faut mettre en avant l'action sur et avec le milieu de vie des jeunes.

Sur cet axe, voici quelques pistes :

- Vous trouverez ci-jointes 2 fiches-action qui illustrent concrètement le type d'initiatives qu'il nous paraît important de soutenir.

Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée

21, rue Lagille 75018 PARIS Tél.: 01 42 29 79 81. Fax : 01 58 60 15 57 e-mail : contact@cnlaps.fr
N° SIRET : 309 825 370 00054 N° de déclaration d'existence ACTIVITE FORMATION : 11 7541609 75

- Nous tenons à votre disposition les éléments essentiels qui ressortent d'une recherche-action « Développer les ressources collectives des jeunes » sur 3 sites différents (Strasbourg, Marseille, St Etienne de Rouvray)
 - Le récent rapport du CTPS « TRAVAILLER AVEC LES GROUPES DE JEUNES : UNE APPROCHE CLINIQUE » représente une autre contribution qu'il est possible d'utiliser. (**Disponible sur www.travail-solidarite.gouv.fr/**)
 - Enfin les travaux d'un réseau d'acteurs sur le thème « TRAVAIL SOCIAL et DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE » peuvent constituer une ressource dans cette dimension collective des réponses à mettre en œuvre. Le CNLAPS y participe activement. Le séminaire de travail prévu fin janvier 2011 à Aubervilliers « Faire société autrement - Promouvoir le travail social et le développement communautaires pour mieux vivre ensemble demain, égaux et différents, dans une France multiculturelle » en sera un moment fort.
- La prise en compte dans tout diagnostic territorial, dans tout projet éducatif et social de **la diversité culturelle**.
Sur cet axe, nous proposons deux contributions :
 - Nous souscrivons aux analyses et aux propositions contenus dans le rapport « LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE À L'HEURE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE : ÉTAT DES LIEUX, QUESTIONNEMENTS, INITIATIVES, PROJETS INNOVANTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL COMMUNAUTAIRE » du CTPS que Jean-Claude SOMMAIRE vous a fait parvenir.
 - Une recherche-action conduite par des équipes de Prévention spécialisée de l'Est de la France (principalement en Lorraine) sur le thème « Construction des processus d'intégration sociale des jeunes dits issus de l'immigration » constitue un apport possible à des travaux postérieurs aux Assises de la Prévention de la délinquance juvénile.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, nos respectueuses salutations,



Bernard HECKEL
 Directeur

- P.J. : - Note contributive à la concertation ouverte par Mr J.M. BOCKEL
- Fiche action 1
 - Fiche action 2

Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée

21, rue Lagille 75018 PARIS Tél.: 01 42 29 79 81. Fax : 01 58 60 15 57 e-mail : contact@cnlaps.fr
 N° SIRET : 309 825 370 00054 N° de déclaration d'existence ACTIVITE FORMATION : 11 7541609 75